

Vote **U** Mode d'emploi

Date limite de
postage :
26 novembre 2015

Du 5 au 26 novembre, vous avez à vous prononcer sur l'activité de la FSU et sur son orientation pour les 3 années qui vont suivre le congrès de février, aussi bien au niveau national, qu'au plan départemental.

Cette année, pour des raisons indépendantes de notre volonté, le vote par correspondance se fera au siège de la FSU, 22 Bis Bd de Varsovie à Carcassonne. L'enveloppe T pour l'envoi par la Poste est remplacée par une enveloppe à affranchir au tarif lettre.

Conditions pour être électeur(trice)

Sont électeurs(trices) :

- les syndiqué(e)s à jour de leur cotisation syndicale 2014-2015 dans l'un des syndicats nationaux de la FSU, sauf s'ils ont fait connaître leur démission avant la date du scrutin,
- tout(e) nouvel(le) adhérent(e) qui **au moment du vote** aura acquitté sa cotisation 2015-2016.

Comment voter

Sous double enveloppe : une enveloppe « bulle » anonyme dans une enveloppe à affranchir et à identifier au verso puis à renvoyer à la FSU 11 avant le 26 novembre 2015.

Le dépouillement par syndicat aura lieu au siège de la FSU le mardi 1er décembre à 15 h.

Les électeurs du Snes votent à l'urne dans leur établissement où le S1 est organisé, à partir du 05 novembre jusqu'au 26 novembre.

Chaque électeur devra compléter les mentions portées au verso de l'enveloppe extérieure, à savoir :

- **NOM et Prénom :**
- **Fonction/Retraité-e :**
- **Établissement, lieu d'exercice :**
- **Syndicat :**
- **Signature :**

Le bulletin de vote, sur lequel vous aurez coché vos choix, sera glissé **dans l'enveloppe « bulle »** qui **ne** devra porter aucune indication afin de respecter le **secret du vote (schéma ci-contre)**.

En utilisant le bulletin joint, vous avez la possibilité d'exprimer

4 choix :

Scrutin national

(Voir Supplément au Pour n° 187)

1er vote : choisir les orientations de la FSU.

Vous voterez pour l'expression (la tendance) qui exprime le mieux les orientations que vous souhaitez voir prises par la FSU. Cinq choix possibles.

2ème vote, sur le rapport d'activité de la FSU :

porter un jugement sur ce qui a été effectué en 3 ans.

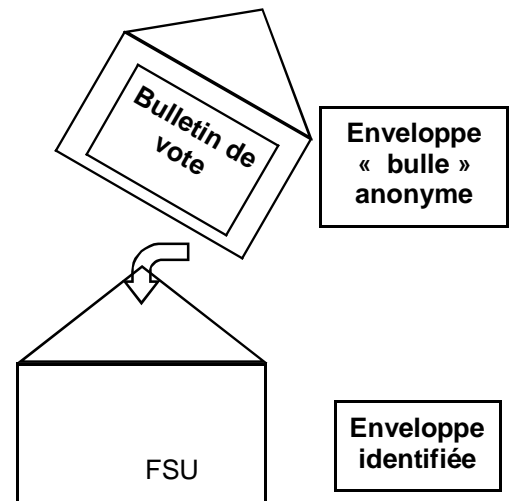
Une originalité, les «fenêtres»: plusieurs choix vous sont proposés pour apprécier certains aspects de notre bilan. Au delà d'un simple vote en pour ou en contre, à vous de vous déterminer sur celui qui est le plus proche de vos convictions.

Scrutin départemental

(lire articles dans ce bulletin de l'Unitaire 11)

3ème vote : choisir les orientations de la section départementale et les élus des tendances chargés de les mettre en œuvre. Trois choix possibles.

4ème vote sur le rapport d'activité départemental de la FSU : porter un jugement sur ce qui a été effectué en 3 ans par la section départementale.



Attention !!!

Vote national :

Syndicats votant par correspondance à leur siège National pour le vote d'orientation nationale et le rapport d'activité nationale (voir modalités par syndicat) :

SNAC, SNASUB, SNE, SNEPAP, SNICS, SNPES-PJJ, SNUAS-FP, SNUEP, SNU TEFI, SNUITAM.

Syndicats votant par correspondance à la FSU 11:

SDU-CLIAS, SNUipp, SNEP, les retraités et les isolés du SNES.

Vote départemental par correspondance : Tous.

Les SN qui votent à leur siège national pour le vote national, reportent également leur vote sur la partie nationale du bulletin joint.

Cas particulier:

Les syndiqués du SNES qui sont en poste (ou rattachés) dans des établissements où la section syndicale est organisée en S1, votent à l'urne, sur liste d'émargement.

Le-la responsable du S1 reçoit le matériel de vote et organise la consultation à partir du 05 au 26 novembre.

Liste d'émargement et PV de dépouillement à faire parvenir au S2, 22 bis Bd de Varsovie à Carcassonne, **avant le mardi 1er décembre à 15 h.**